

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Développement des actions de prévention et d'accompagnement de la Ville**

Rapporteur : Philippe Laurent

Face à l'évolution des besoins au sein de sa population, la Ville adapte ses modes d'action en s'appuyant sur des partenariats renforcés prenant en compte les missions et compétences de chacun.

Ces interventions visent notamment les publics les plus fragiles.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter deux mesures en matière de prévention, l'une relative au soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants scéens, l'autre relative à l'accompagnement des habitants par le service Tranquillité urbaine.

**I. Développement du soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants scéens**

Le suivi de familles scéennes fait apparaître le développement de fragilités à différents titres.

L'action sur ces situations nécessite de mobiliser différents partenaires.

Afin de rendre cette action plus construite et efficiente, il apparaît nécessaire de mettre en place une instance partenariale de suivi des situations individuelles, permettant de mobiliser des professionnels et de coordonner les différents acteurs du champ éducatif (animateurs, éducateurs, enseignants, médecins, psychologues, travailleurs sociaux).

Ce projet nécessite la création d'un poste de coordonnateur qui travaillera principalement sur 4 axes : identification des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un parcours éducatif adapté, suivi et évolution de l'enfant. L'accompagnement mis en place pourra être individuel et/ou collectif.

Le repérage des enfants sera réalisé par la communauté éducative, grâce à la collaboration des chefs d'établissement, des RASED, des conseillers d'orientation, des services municipaux Animation, Jeunesse et prévention, Action sociale santé handicap, du service de PMI, des CMP, ... La sollicitation peut se faire également par les parents.

Une action de ce type avait été mise en place à l'époque où le quartier intercommunal des Blagis relevait de la géographie dite prioritaire de l'Etat. Elle avait alors montré toute sa pertinence dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles et était entièrement financée par l'Etat, qui s'est malheureusement totalement retiré de cette action.

Afin de mettre à nouveau en place des actions s'inscrivant dans un tel programme, il est donc proposé de créer un poste de conseiller socio-éducatif.

**II. Renforcement de l'accompagnement par le service Tranquillité urbaine**

La création du service Tranquillité urbaine s'est inscrite dans une logique de complémentarité avec la police nationale, de prévention et d'accompagnement des victimes.

Les missions de ce service visent notamment à agir en proximité avec les habitants, notamment les plus fragiles et à développer les actions de prévention.

Le rôle de l'accueil de ce service est à cet égard essentiel. Ouvert depuis février 2020, cet accueil physique et téléphonique est soumis à des sollicitations de plus en plus nombreuses.

Les missions du service nécessitent par ailleurs la gestion de nombreuses informations (objets trouvés, arrêtés municipaux,...).

Il est donc proposé de renforcer ce service en créant un deuxième poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au service Tranquillité urbaine, pour faire face aux nombreux appels, courriers, courriels, demandes et visites, en augmentation.